

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RGPD : LE JOUR D'APRÈS !

*Le 25 mai dernier, le Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD » ou « GDPR ») est entré en vigueur dans l'Union européenne. Son objectif est d'harmoniser la législation sur la protection des données personnelles sur l'ensemble du territoire européen et de renforcer les droits des citoyens. Ce Règlement repose sur une logique de responsabilisation des entreprises, lesquelles doivent donc désormais s'interroger sur leur politique de traitement des données, de leur collecte jusqu'à leur suppression en passant par leurs mesures de sécurité des systèmes informatiques. La FFF a souhaité mettre en place une journée de formation sur ce thème intitulée «Nouveau règlement sur les données personnelles, comment l'intégrer dans vos organisations ?».*

### MEDEF



La FFF, représentée par son Président Michel Bourel, a été élue au Conseil exécutif du MEDEF lors de son Assemblée générale ordinaire du 15 mai dernier, et ce pour un mandat de 2 ans.

Le Conseil exécutif fixe la politique générale du MEDEF dans les divers domaines de sa compétence et prend les décisions correspondantes, notamment sur les règles internes, les instances, le budget et la vie de l'association.

Il appartient désormais aux entreprises, et donc aux réseaux de franchise, d'intégrer cette réglementation dans leur organisation interne, sachant que cette nouvelle préoccupation intéresse divers services de l'entreprise : juridique, informatique, marketing, etc.

Cette responsabilisation s'accompagne, en outre, d'un accroissement considérable des sanctions puisque celles-ci pourront désormais s'élever jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires annuel mondial de l'exercice précédent.

**Consciente des enjeux que ces nouvelles règles représentent pour les réseaux de franchise, la FFF a mis en place une formation « Franchise et RGPD »** qui s'est déroulée le 25 juin 2018. Animée par Eric Schahl, du Cabinet de conseil en propriété industrielle INLEX et membre du Collège des Experts de la FFF, celui-ci indique notamment que « *Le RGPD est vécu comme une contrainte, alors qu'une approche pragmatique peut mener à une gestion moins lourde, en plaçant le curseur au bon endroit. Or, le RGPD peut être un tremplin d'opportunités tant dans la relation avec son réseau qu'avec les clients finaux.*



© Tatyana/Fotolia

*Cette formation a été conçue pour permettre aux têtes de réseaux de déterminer concrètement les actions nécessaires et efficaces à mettre en place. Un certain nombre de questions de tous les jours seront abordées afin d'aider les participants à se positionner ».*

Outre la volonté de bien faire comprendre l'impact de la nouvelle réglementation européenne sur l'activité des réseaux de franchise, et d'identifier les enjeux auxquels ils doivent faire face pour organiser la relation avec leurs différents publics, cette formation permet un échange de bonnes pratiques entre professionnels confrontés aux mêmes interrogations...

**Plus d'informations sur le site : [www.formation-franchise.com](http://www.formation-franchise.com)**

